

Dossier de mariage



Commune de Vailhauquès

Projet de mariage entre :

..... et

Date et heure souhaitées :



1. Pièces à fournir
2. Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se) n°1
3. Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se) n°2
4. Renseignements relatifs au contrat de mariage
5. Attestations sur l'honneur
6. Liste des témoins du mariage
7. Autorisation de publication presse
8. Déroulé de la cérémonie
9. Règlement des mariages

Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe (article 143 du Code Civil).

Chacun des futurs époux doit n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance avec le futur conjoint (articles 161 à 164 du Code Civil).

Aucun des futurs époux ne doit être déjà marié, ni encore marié que ce soit au regard de la loi française ou d'une loi étrangère.

L'une des conditions pour se marier à Vailhauquès est que l'un(e) des futur(e)s époux(es) ou l'un de leurs parents y soit domicilié(e) ou détienne une résidence continue, établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

D'autres conditions existent, notamment sur la forme, c'est pour cette raison que lors du dépôt du dossier, il vous faudra être muni de toutes les pièces constitutives du dossier.

OÙ DÉPOSER LE DOSSIER ?

À la Mairie, 41 rue de l'Espandidou 34570 Vailhauquès

QUAND DÉPOSER LE DOSSIER ?

Lors de l'audition, sur rendez-vous pris avec le service de l'État civil. La présence des deux futur(e)s époux(es) est obligatoire au moment de l'audition.

OÙ SE DÉROULE LA CÉLÉBRATION ?

Les mariages sont célébrés dans la salle des mariages située au sein de la Mairie.



Pièces à fournir

Chacun des futurs époux(ses) doit fournir :

Copie intégrale de l'acte de naissance

• Français(e) né(e) en France :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier (six mois pour les Territoires d'Outre Mer).

• Français(e) né(e) à l'étranger ou français(e) par naturalisation :

Délivrée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Service central de l'état civil

44941 Nantes cedex 9

Internet : www.diplomatie.gouv.fr

• Apatride et réfugié(e) politiques :

Délivrée par l'office français de protection des apatrides et réfugiés(ées), datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier.

O.F.P.R.A

201, rue Carnot

94136 Fontenay-sous-Bois

Tél. 01 58 68 10 10

• Ressortissant(e) étranger(ère) :

Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine ou par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Cette condition de délai ne s'applique pas lorsque l'acte émane d'un système d'état civil étranger ne procédant pas à la mise à jour des actes.

Justificatif de domicile ou de résidence récent à son nom et prénom

Avis d'imposition ou de non-imposition, taxe foncière, bail locatif provenant d'un organisme (bailleur social, syndic), quittance de loyer provenant d'un organisme (bailleur social, syndic), facture de fournisseur d'énergie (électricité, gaz...), facture de téléphone fixe.

Ces pièces doivent par ailleurs présenter un caractère récent (- de 3 mois).

Une résidence continue de plus d'un mois sur Vailhauquès doit être justifiée.

Les déclarations ou attestations d'hébergement ne sont pas recevables quelque soit le lien de parenté ou d'attachement à la commune.

Lorsque les futur(e)s époux(ses) sont domiciliés(ées) chez leurs parents à Vailhauquès, il faut fournir un justificatif de domicile et une carte nationale d'identité des parents.

Justificatif d'identité

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de l'OFPRA pour les réfugiés(ées) ou apatrides, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère, ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie.

Désignation des témoins

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité, permis de conduire ou passeport). Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus lors du dépôt du dossier.



Ressortissant(e) étranger(ère)

- **Certificat de coutume***

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

- **Certificat de célibat***

Délivré par la ville de naissance du pays d'origine ou par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

ou

- **Certificat de non remariage -pour les divorcés(ées)-***

Délivré par la ville de naissance du pays d'origine ou par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier. Joindre la copie du jugement définitif de divorce.

ou

- **Certificat de capacité matrimoniale***

Délivré par la ville de naissance du pays d'origine ou par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Si l'un des futur(e)s époux(ses) ou l'un des témoins ne maîtrise pas la langue française, il est exigé la présence d'un interprète lors de la cérémonie.

** Le document original ou la copie intégrale devront être rédigés en français ou traduits par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel ou par le Consulat.*

CONFORMEMENT À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS DU 6 JANVIER 1978 RÉFORMÉE, VOUS DISEZ D'UN DROIT D'ACCÈS, DE MODIFICATION, DE RECTIFICATION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE SUPPRESSION DES DONNÉES VOUS CONCERNANT. AFIN D'EXERCER CE DROIT, NOUS VOUS INVITONS À NOUS CONTACTER.

Cas particuliers

- **Majeurs protégés :**

Preuve que le tuteur/curateur a bien été informé du projet de mariage.

- **Divorcé(e)s :**

Acte de mariage avec la mention de divorce si celui-ci n'est pas apposé sur l'acte de naissance.

- **Veuf(ve) :**

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

- **Enfants communs nés avant le mariage :**

Livret de famille de parents non mariés

- **Militaire servant à titre étranger depuis moins de 5 ans :**

Autorisation du ministère de la Défense.

- **Agent diplomatique ou consulaire :**

Autorisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se) n°1

NOM :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

N° DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE EMAIL :

PROFESSION :

SITUATION MATRIMONIALE :

CÉLIBATAIRE

DIVORCÉ(E)

VEUF(VE)

Depuis le :

Nom du précédent conjoint :

DOMICILIÉ(E) depuis au moins 1 mois à (adresse complète) :

.....

PERE (nom et prénoms) :

DOMICILIÉ À (adresse complète) :

.....

PROFESSION :

OU DÉCÉDÉ LE :

MERE (nom et prénoms) :

DOMICILIÉE À (adresse complète) :

.....

PROFESSION :

OU DÉCÉDÉE LE :

* rayer la mention inutile

Il appartient aux futurs époux de déterminer l'ordre d'apparition dans l'acte de mariage.



Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se) n°2

NOM :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

N° DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE EMAIL :

PROFESSION :

SITUATION MATRIMONIALE :

CÉLIBATAIRE

DIVORCÉ(E)

VEUF(VE)

Depuis le :

Nom du précédent conjoint :

DOMICILIÉ(E) depuis au moins 1 mois à (adresse complète) :

.....

PERE (nom et prénoms) :

DOMICILIÉ À (adresse complète) :

.....

PROFESSION :

OU DÉCÉDÉ LE :

MERE (nom et prénoms) :

DOMICILIÉE À (adresse complète) :

.....

PROFESSION :

OU DÉCÉDÉE LE :

* rayer la mention inutile

Il appartient aux futurs époux de déterminer l'ordre d'apparition dans l'acte de mariage.



Renseignements relatifs au contrat de mariage

NOMS ET PRÉNOMS DES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES) :

.....
.....
.....
.....

EXISTE-T-IL UN CONTRAT DE MARIAGE ?

- OUI
- NON
- EN ATTENTE

SI OUI, LE CONTRAT DE MARIAGE A ÉTÉ SIGNÉ LE :

CHEZ MAÎTRE :

NOTAIRE À :

SI UN CONTRAT DE MARIAGE A ÉTÉ FAIT, MERCI DE JOINDRE L'ATTESTATION DU NOTAIRE.



Attestations sur l'honneur

EPOUX 1 :

JE SOUSSIGNÉ(E) (nom et prénoms) :

NÉ(E) LE : À

CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- ÊTRE CÉLIBATAIRE
- NE PAS ÊTRE REMARIÉ(E)

ÊTRE DOMICILIÉ(E) À (adresse complète) :

DEPUIS LE :

EXERCER LA PROFESSION SUIVANTE :

FAIT À LE

SIGNATURE

EPOUX 2 :

JE SOUSSIGNÉ(E) (nom et prénoms) :

NÉ(E) LE : À

CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- ÊTRE CÉLIBATAIRE
- NE PAS ÊTRE REMARIÉ(E)

ÊTRE DOMICILIÉ(E) À (adresse complète) :

DEPUIS LE :

EXERCER LA PROFESSION SUIVANTE :

FAIT À LE

SIGNATURE

Article 441-1 du code pénal :

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.



Liste des témoins du mariage

Au moins deux témoins et quatre au plus.
Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus.

Photocopie d'une pièce d'identité pour chaque témoin.

PREMIER TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance

Prénoms

Profession Âge.....

Domicilé(e) à (adresse complète) :

.....

DEUXIÈME TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance

Prénoms

Profession Âge.....

Domicilé(e) à (adresse complète) :

.....

TROISIÈME TÉMOIN

Nom de naissance

Prénoms

Profession Âge.....

Domicilé(e) à (adresse complète) :

.....

QUATRIÈME TÉMOIN

Nom de naissance

Prénoms

Profession Âge.....

Domicilé(e) à (adresse complète) :

.....



Autorisation de publication presse

Cette parution dans le bulletin municipale est gratuite et facultative

AVIS DE MARIAGE

NOUS SOUSSIGNÉ(E)S (noms/prénoms) :

.....
.....

AUTORISONS, PAR LA PRÉSENTE, QUE NOTRE UNION SOIT PUBLIÉE DANS LE BULLETIN MUNICIPALE.

La présente autorisation est établie conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.
Les intéressé(e)s peuvent donc exercer le droit de consultation et de rectification des informations nominatives détenues par la commune de Vailhauquès.

DATE :

SIGNATURES :

Déroulé de la cérémonie

Cérémonie religieuse :

- Oui
- Non

Echange des alliances en Mairie :

- Oui
- Non

Domicile conjugale (adresse complète) :

Nombre d'enfants communs :

Nombre d'invités approximatif :

Date et heure de la cérémonie souhaitées :/...../.....à.....h.....

Ne jamais s'engager sur le jour et l'heure de la célébration de votre mariage sans avoir, au préalable, fait enregistrer et valider votre dossier par le service Etat Civil de la mairie de Vailhauquès.



Règlement des mariages

Ce règlement de bonne conduite est destiné au bon déroulé de votre cérémonie de mariage.

ACCÈS

La cérémonie se déroule dans la salle des mariages, située au sein de la Mairie – 41 Rue de l'Espandidou 34570 Vailhauquès.

L'entrée se fait par le portillon à droite de l'entrée principale de la Mairie.

STATIONNEMENT

Nous vous recommandons d'utiliser les parkings situés Rue des Ecoles ou Impasse des Caroubiers.

DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Il est demandé aux futur(e)s marié(e)s, à leurs témoins et invités d'arriver quelques minutes avant l'heure de la cérémonie.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la cérémonie.

LANCER DE CONFETTIS

Le riz, les confettis, les effets sonores ou pétards sont strictement interdits. Il est cependant possible d'utiliser un matériau biodégradable (par exemple feuilles d'oliviers / pétales de fleurs / bulles de savon) à l'extérieur de la salle.

LES CORTÈGES

Les marié(e)s s'engagent à ce que leur cortège respecte le code de la route.

Merci de sensibiliser vos familles et vos invités à ces quelques recommandations.

DATE ET SIGNATURES DES FUTURS EPOUX :

NOS COORDONNÉES

Adresse : 41 Rue de l'Espandidou 34570 Vailhauquès

Téléphone : 04.67.84.40.70

Fax : 04.67.84.45.88

Adresse mail : mairie@ville-vailhauques.fr

Site officiel : www.ville-vailhauques.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 8h-12h

Mercredi : 8h-12h/14h-18h

Vendredi : 8h-12h/14h-17h

*Avec tous nos vœux de bonheur,
Le Maire et son Conseil Municipal.*